



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 33167

## Texte de la question

M. Léonce Deprez saluant l'intérêt et l'importance du rapport annuel du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), sur l'évaluation de la politique nationale de recherche et de développement technologique, en application de l'article 18 de la loi n° 85-1376, demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie qui a indiqué que « le citoyen ne doit aucunement être exclu du débat », de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à la proposition du CSRT soulignant « la nécessité pour les décideurs de disposer, à tout moment, d'outils cohérents d'observation et de mesure, afin de fonder l'analyse et l'anticipation ».

## Texte de la réponse

La phrase extraite du rapport 1999 du CSRT conclut le chapitre consacré à « l'élaboration de nouveaux équilibres dans la recherche publique ». « Disposer, à tout moment, d'outils cohérents d'observation et de mesure » est effectivement un préalable avant toute prise de décision par l'autorité de tutelle des organismes de recherche. Ces outils existent. L'observatoire des sciences et techniques (OST), groupement d'intérêt public créé en 1990, associe treize membres et est placé sous le contrôle du ministère. Cet organisme publie un rapport biennal présentant des indicateurs chiffrés et commentés sur l'évolution des activités de recherche. Le cinquième et dernier rapport, intitulé « Science et technologie - indicateurs 2000 », a été publié en décembre 1999. Ce rapport, comme les précédents, inclut des données aussi bien sur les organismes publics et privés de recherche que sur la recherche universitaire et permet d'effectuer de multiples comparaisons disciplinaires, sectorielles, régionales, nationales et internationales. Par ailleurs, la direction de la programmation et du développement élabore chaque année deux rapports, l'un consacré à la recherche et développement dans les administrations, l'autre à la recherche et développement dans les entreprises. Ces outils appréciables, et néanmoins perfectibles, sont complétés par des études ponctuelles. Le bureau de l'information scientifique et technique à la mission de l'information et de la culture scientifiques et techniques et des musées de la direction de la recherche, outre son rôle de veille scientifique, développe de nouveaux indicateurs destinés à compléter les données statistiques permettant au ministère d'évaluer son action et de s'engager dans une politique prospective.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33167

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 juillet 1999, page 4491

**Réponse publiée le** : 8 mai 2000, page 2905